

CONSEIL MUNICIPAL DU 4/11/2019

L'an deux mille dix neuf le 4 du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 29/10/2019

PRESENTS : Jean ROUX, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, FUSEAU Michael, SAURA Michel, GARD Daniel, DUCOURNAU Nadine, DUPERRIN Marc, DUMONT Michel, Pierre MAGNOL, Severine HERR, COVIAUX Christian, Martine SANCHEZ

ABSENTES EXCUSEES Carine LE TALLEC qui donne pouvoir à Cathy COUPAUD
BERGEON Gilles qui donne pouvoir à M. ROUX
ROUSSEAU Michelle qui donne pouvoir à Severine HERR
Carine TRILLES qui donne pouvoir à Michaël FUSEAU
Mauricette FAUCHE qui donne pouvoir à Martine SANCHEZ

SECRETAIRE : DUPERRIN Marc

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 21/10/2019. Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 3/10/2019 Me Philippe LAVEIX, CAMARA – ZI 260-271-273 – Bourgeau Est – 2276 m2 - 245 000 €
- 3/10/2019 Me BAUDERE – SAS PATRIMOINE – ZH 375-376 – Poche – 7245 m2 – 102 500 €
- 10/10/2019 Me VIOSSANGE – PETIT Marie Françoise – 217 ZD 3- 300 Chemin des Champs – 3340 m2 – 250 000 €
- 14/10/2019 Me SEPZ Grégory – SAURA Laurent – ZL 4P-5 P- Noblet – 1938 m2 – 43 000 €
- 18/10/2019 Me BERTRAND David – EDME Xavier – ZH 311 P - 103 ch de Pascoulon – 1768M2 – 189 800 €
- 28/10/2019 Me BAUDERE – HEREAU Bruno – B179-1088-1090 – Rte de la Cave – 702 m2 – 187 500 €
- 28/10/2019 – Me BAUDERE MONTBOISSE JM – ZD 186-190 – 151 CH de la Grosse Pierre 2219 M2 – 200 000 €
- 29/10/2019 EDME Christophe et EDME Xavier – ZH 309-312-313- 1137 M2 – 165 Chemin de Pascoulon – 63 990 €

TRAVAUX BATIMENTS

M DUMONT fait état d'un problème de plafond à la maternelle suite à la tempête et que M. DUCRAUX en a été avisé.

Pour les travaux mairie, les sondages ont été réalisés la semaine passée et que le rapport est en attente pour le dossier d'appel d'offres.

M GARD fait état des remarques du bureau d'étude électricité pour le dossier MAIRIE et qu'après avis de QUALICONSULT il a été décidé que le disjoncteur général serait changé (car des marques différentes de matériel ont été employées)

TRAVAUX VOIRIE

- M LANNES indique que les travaux à LAFOSSE vont se réaliser cette fin d'année.
- Il fait état d'un sinistre « infiltration d'eau dans caniveau » à Cocu chez M. MAILLET. Aussi un devis de réparation à été demandé mais auparavant M MAILLET doit s'engager à poser des gouttières le long de sa maison.
- L'ensemble de ces travaux sera réalisé avec le budget 2019 alloué à la commission.

2019/104- DISPOSITIF CARTE IDENTITE-PASSEPORT

Le Maire rappelle la proposition de la mairie pour être dotée du matériel établissant les cartes d'identités et les passeports. Suite à cette demande les services de la Préfecture souhaitent un engagement ferme de la commune.

Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil est favorable à la dotation du matériel nécessaire pour l'établissement des cartes d'identité et passeports sur la commune. Il s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire ainsi qu'un bureau.

2019/105 -RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de PUGNAC a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Le Maire

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.

POUR 19

PLU page 11

Après délibération, le conseil municipal retient le libellé suivant à l'unanimité des présents

« lorsque la parcelle constructible jouxte une zone A, les constructions doivent être implantées avec un recul minimum de 10 m de la limite séparative (avec plantation d'une haie en limite de parcelle).

ACCUEIL DU SERVICE DGFIP

Le Maire transmet le mail de la Sénatrice Nathalie Delattre qui indique que le Ministère de l'Action et des Comptes Publics lançait un appel à candidature pour les communes souhaitant accueillir des services de la DGFIP.

Après un large débat où la majorité du conseil regrette le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités.

Par 18 voix CONTRE- et 1 voix POUR , le conseil décide de ne pas accueillir les services de la DGFIP délocalisés. La commune ne disposant pas de bureaux à mettre à disposition.

COORDINATION RURALE DE GIRONDE

Engagement moral de soutien aux agriculteurs

Le maire donne lecture de la lettre de Lionel LORENTE, Président de la CR33. Après délibération le conseil ne peut y donner suite, vu la tournure du courrier.

DIVERS

- Le Maire indique avoir reçu M. LARRAT avec M. BABIKIAN de la Société EDP RENEWABLES pour l'installation de panneaux photovoltaïques en zone agricole. L'avis du Cabinet NOEL sera sollicité ainsi que de la CC du Grand Cubzaguais.
- Le Maire avise l'ensemble du conseil qu'il a sollicité 3 employés communaux le dimanche 3/11 après la tempête pour la remise en état de la voirie (arbres tombés...)
-
- Pierre MAGNOL signale qu'il a envoyé le dossier VILLE INTERNET 2020 et que la remise des prix se fera à Martigue le 4 février prochain.

Il transmet la demande de parents d'élèves qui souhaitent l'installation de panneaux sur la voirie pour sécuriser les élèves. Il leur sera rappelé que le groupe scolaire est déjà en zone 30, avec dos d'âne, passage piéton ... pour faire ralentir la vitesse.

- Daniel GARD signale que dans le lotissement de Rabot « Les clôtures sont toutes différentes » et regrette un manque d'uniformité. Le cabinet Noël sera interrogé, le Maire regrette que tout le monde ne fasse pas de demande des travaux.
- Severine HERR remercie la commune pour le prêt de la Médiathèque les lundis à Bulle d'Air pour l'aide aux devoirs.

M SAURA revient sur l'aménagement du centre Bourg et propose de réfléchir à la mise en place de chicane pour abaisser la vitesse.

M LANNES informe le conseil que le club de foot a fait installer à ses frais, une alarme au stade afin de parer aux éventuels vols qui se multiplient en cette période.

M DUMONT indique que le dimanche de la tempête les équipes d'ENEDIS et du SDEEG étaient présents pour remédier aux différents problèmes. + de 50 000 foyers en gironde étaient sans électricité.

Cathy COUPAUD rend compte de la réunion des Restos du cœur qui recherchent un local assez grand pour les accueillir dans le bourgeois, celui actuel à Bourg étant trop petit.
Elle indique que PUGNAC a commencé les menus végétariens en cantine.

Mme DUPIELLET rappelle les dates des conseils d'école et précise qu'elle ne sera pas présente à celui de la maternelle le vendredi 8/11. Elle s'excuse également pour la cérémonie du 11/11 ainsi que Michael FUSEAU.

Mme DUPIELLET rappelle l'atelier découverte de la Musique à la Médiathèque le 19/11
Et le THEATRE des Chantiers de Blaye à la Salle des Fêtes le 30/11.

Michaël FUSEAU fait part du Festival Fake News au cinéma de St André le 14/11 prochain à partir de 18 h.

M DUPERRIN rappelle que le Salon des Artisans se déroulera les 16 et 17 novembre prochain avec cette année en nouveauté un atelier de fabrication d'objets pour les enfants, sur la scène.

Il a constaté un grand danger pour les enfants qui à la descente des cars marchent le long du CD 23 à ST URBAIN, aucun aménagement n'a été prévu.

Le Maire rappelle que les piétons doivent marcher à gauche pour être en face d'un danger éventuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.